

SEANCE DU 18 octobre 2018

Une convocation établie par Monsieur CANTO René, Maire, a été adressée à chaque conseiller municipal et apposée au tableau d'affichage le 8 octobre 2018. Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 18 octobre 2018 à 20H30, à la mairie.

Présents : CANTO René, Maire et Président, BOULMER Jean-Claude, AVRIL Daniel, BOUE Marie-Annick, BOUE Alain, BATAIS Dominique, PRUNIER Dominique, CHEVALIER Rémy, ALLAIS Véronique

Excusées : COBAC Alexandra, GIET Christelle, HONORE David (pouvoir BOULMER Jean-Claude)

Absents : RONDIN Jean-Hubert, BOCQUET Arlette, TRANCART Guy.
PRUNIER Dominique a été élue secrétaire de séance.

Après approbation du compte rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Matériels informatiques école.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'équipe enseignante de l'école de Marcillé sollicite l'acquisition d'un vidéoprojecteur. Suite à cette demande, Jean-Claude BOULMER a rencontré les enseignantes ; il s'est avéré que le matériel informatique nécessite d'être vérifié par un professionnel. Aussi, le conseil municipal souhaite faire un point de l'ensemble des besoins et propose de reporter la décision à la prochaine réunion.

2018-54: Investissements : extincteurs.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au contrôle annuel des extincteurs dans les locaux communaux, il y a lieu de prévoir le remplacement de cinq extincteurs réformés (1 à la cuve gaz de l'église, 1 atelier, 2 à la salle polyvalente et 1 au bureau de la direction de l'école).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis ESI (Extincteur Sécurité Incendie) d'un montant s'élevant à 691,15 € H.T.

- Pour la sécurité du foyer sportif, il y a lieu de prévoir un extincteur. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'acquisition d'un extincteur type 6 L eau + additif à pression permanente, accompagné de son panneau signalétique « Classe de feu » de l'entreprise ESI pour un montant s'élevant à 138,65 H.T. afin d'en équiper le foyer sportif.

Les dépenses seront inscrites à l'article 2188 du programme « bâtiments communaux ».

2018-55 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 (DETR) – Appel à projet

Jean-Claude BOULMER énonce les projets susceptibles d'être retenues à la DETR 2019 :

- projets de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux, à savoir : la bibliothèque, la salle de permanences (près de la mairie), sanitaires publics (place de l'église), sanitaires de l'école du bas,
- travaux de réhabilitation thermique du foyer rural,
- extension du cimetière.

Une pré-étude des opérations doit être réalisée afin de permettre de définir l'enveloppe financière et d'inscrire éventuellement les travaux au budget 2019.

La date limite du dépôt des dossiers étant fixée au 14 décembre 2018.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation des sanitaires publics (place de l'église) et décide de reporter la décision sur l'opération éligible à retenir à la prochaine réunion de conseil municipal.

2018-56 : Conseil en énergie partagé. Analyse des consommations et dépenses d'énergie et d'eau 2017.

Jean-Claude BOULMER présente au conseil municipal le bilan des consommations et dépenses d'énergie et du patrimoine de la commune en 2017. Un plan d'actions co-construit par le conseiller en énergie partagé du Pays de Fougères, Antoine ANGER, et la commune afin d'identifier les actions d'économie d'énergie les plus efficaces, est présenté à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide des travaux d'isolation des combles d'une partie du bâtiment « école du haut, côté garage », préconisés dans les actions à réaliser à court terme. Le devis SARL BEAUCHER pour la fourniture de ouate de cellulose pour un montant de 773,01 € H.T. et le devis GEDIMAT pour la fourniture de préparation sous toit pour un montant de 239,66 H.T. sont acceptés et les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2318 du budget 2018.

Le conseil municipal décide de présenter un dossier de demande de Certificats d'Economie d'Energie (CEE TEPCV) au Pays de Fougères, dans le cadre des travaux liés à l'isolation des combles de l'école du haut.

Jean-Claude BOULMER informe l'assemblée que le rapport 2017 du Conseil en Energie Partagé est disponible en mairie pour consultation.

2018-57 : Foyer sportif – urinoirs extérieurs

Considérant que des travaux supplémentaires ont été réalisés dans le cadre de l'installation d'urinoirs extérieurs, et qu'il est nécessaire de les couvrir,

le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la facture de la SARL BEAUCHER d'un montant s'élevant à 610,18 € H.T. correspondant aux travaux.

La dépense sera inscrite à l'article 2318 du budget primitif 2018.

2018-58 : Ecole du haut. Installation d'un but de basket

Le conseil municipal accepte la facture CASAL SPORT d'un montant s'élevant à 679,17 € H.T. relatif à l'achat d'un but de Basket à installer dans la cour de l'école du haut. Sa pose sera effectuée par les agents communaux.

La dépense sera inscrite à l'article 2318 du budget primitif 2018.

2018-59 : Demande de subvention supplémentaire 2018

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la nouvelle demande de subventions pour la participation de l'enfant HARCHÉ Kevin scolarisé à la MFR de St Grégoire à un voyage d'étude dans les Côtes d'Armor, décide de ne pas accorder de subvention rappelant qu'une subvention a déjà été versée à l'établissement, pour cet enfant (délibération 2018-14) Le conseil municipal propose de se rapprocher de l'établissement.

2018-60 : Bulletin municipal 2018. Acceptation du devis

Madame BOUE Marie-Annick présente le devis ATIMCO pour la réalisation du bulletin municipal 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier l'impression et la mise en page du bulletin municipal 2018 à l'imprimerie ATIMCO et accepte le devis pour un montant s'élevant à 1280 H.T.

2018-61 : Décision modificative n°2

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer des virements de crédits nécessaires au règlement du remboursement au FC MBRN des trois constructions mobiles et de leur transport (délibération n°2018-17). Il s'agit de :

Dépenses d'investissement :

Article 21318 : + 2880 €. Article 2318 : - 2880 €

Proposition acceptée.

Modalités de la mise à disposition du four à pain.

Pour d'éventuelles demandes d'utilisation du four à pain situé au lieu-dit « Le Châtel » il est nécessaire d'établir un règlement. Le conseil municipal demande à la commission communale « Mottes Féodales » de peaufiner le règlement présenté pour la location du four à pain.

Questions diverses.

- Marie-Annick BOUE donne le compte-rendu de la rencontre de la commission « Mottes Féodales » et le «Pays touristiques de Fougères »
- Alain BOUE donne l'état d'avancement des travaux de l'éclairage public et informe l'assemblée de la prise en charge de l'installation des prises électriques sur mâts dans la rénovation de l'éclairage public
- Alain BOUE propose à l'assemblée un plan d'aménagement des passages protégés aux abords des écoles et dans les lotissements
- Proposition de repeindre les obus installés dans le cimetière. Le conseil municipal propose de se rapprocher de l'association ACPG-CATM
- Véronique ALLAIS informe l'assemblée que le catalogue des 12 bibliothèques de Couesnon Marches de Bretagne est disponible sur un seul site. Les lecteurs peuvent, de chez eux, gérer les prêts, les réservations, les prolongations...
- Cérémonie des vœux fixée au samedi 12 janvier 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Numéros d'ordre des délibérations : de 2018-54 à 2018-2018-61